



RAPPORT GENERAL

Du 06 au 10 Juin 2022, s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le Très Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, la 6^{ème} Assemblée générale ordinaire de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA). Cette rencontre qui a connu la participation effective des Médiateurs de sept (pays) et de leurs collaborateurs avait à l'ordre du jour :

- La Conférence thématique ;
- L'Assemblée générale ordinaire.

Le présent rapport va s'articuler autour des points suivants :

1. la cérémonie d'ouverture ;
2. le déroulement des travaux ;
3. la cérémonie de clôture ;
4. les audiences avec les autorités burkinabè.

DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Placée sous le Très Haut patronage de **Son Excellence Monsieur Paul Henri Sandaogo DAMIBA**, Président de la Transition, Président du Faso, la cérémonie d'ouverture intervenue le 07 juin 2022, a connu la présence effective de **Son excellence Monsieur Albert OUEDRAOGO**, Premier ministre, chef du gouvernement ; de l'honorable député **Abdoulaye SOMA** , vice-président de l'Assemblée Législative de la Transition, représentant Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Législative de la Transition ; des présidents d'institutions et des membres du

gouvernement ; des Chefs de mission et corps diplomatiques ; des autorités militaires, paramilitaires, coutumières, traditionnelles et religieuses ; d'éminentes personnalités ; des experts ; des personnes ressources ; des représentants des mouvements associatifs, organisations syndicales et structures de la société civile ; ainsi que des représentants des élèves et étudiants.

La cérémonie a été marquée par trois interventions :

- le mot de bienvenue de monsieur **Boureima SAWADOGO**, Haut-commissaire de la Province du kadiogo, Président de la délégation spéciale de Ouagadougou;
- le discours de **Madame Fatimata SANOU/TOURE**, Médiateur du Faso, Secrétaire Générale de l'AMP-UEMOA,
- le discours d'ouverture de **Maître Ali SIRFI MAIGA**, Médiateur de la République du Niger, Président de l'AMP-UEMOA.

Prenant le premier la parole, le Président de la délégation spéciale de Ouagadougou, **Monsieur Boureima SAWADOGO** après avoir souhaité la cordiale bienvenue à mesdames et messieurs les Médiateurs et leurs collaborateurs, s'est réjoui de la tenue de cette rencontre dans la belle cité de Ouagadougou. Evoquant le thème « ***le médiateur de la République à l'épreuve des défis majeurs de l'espace UEMOA*** » il dira que la problématique de la libre circulation des personnes et des biens, l'hydre terroriste galopant, les dysfonctionnements des systèmes éducatifs avec leurs effets collatéraux constituent des maux qui gangrènent le vivre ensemble dans notre espace communautaire.

Pour lui, ces défis actuels ne trouveront de solutions durables sans des politiques communes sérieuses et non cosmétiques, basées sur une vision de développement centrée sur l'Homme. Il a terminé son propos en invitant ses hôtes à profiter de leur temps libre pour mieux connaître Ouagadougou et ses merveilles, tout en souhaitant plein succès à leurs travaux.

Prenant à son tour la parole Madame Fatimata SANOU/TOURE, Médiateur du Faso, Secrétaire Générale de l'AMP-UEMOA a tout d'abord rendu un hommage tout particulier

à **Son Excellence Monsieur Paul Henri Sandaogo DAMIBA**, Président de la Transition, Président du Faso, pour la très bienveillante attention observée à l'égard de l'Institution du Médiateur du Faso et de l'ensemble des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA, ainsi que pour ses précieux conseils et orientations pour la réussite des présentes assises. Elle a également traduit ses sincères remerciements au Premier Ministre, aux membres du Gouvernement, aux Présidents d'Institutions, aux Chefs de mission et représentants du corps diplomatique pour leur présence effective, ainsi qu'à toutes les éminentes personnalités qui ont fait le déplacement de la salle de conférence de Ouaga 2000. Elle n'a pas manqué d'adresser ses cordiales et très fraternelles salutations à ses pairs des pays frères du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ainsi qu'aux délégations qui les accompagnent. Elle les a ensuite remerciés pour le choix porté sur le Burkina Faso pour abriter la 6^{ème} conférence.

Abordant le thème « *Le Médiateur de la République à l'épreuve des défis majeurs de l'espace UEMOA* », madame Fatimata SANOU/TOURE dira que c'est lors de la tenue de la réunion du bureau de l'AMP-UEMOA du 1^{er} au 02 mars 2022 à Niamey, alors que les Médiateurs passaient en revue les grands chantiers de notre Organisation qu'ils ont relevé que d'autres domaines, et pas des moindres, faisaient l'objet de préoccupations et pouvaient constituer de véritables obstacles à la mise en œuvre de leur plan d'action et à la vitalité de nos Etats. C'est donc conscients de leur rôle de défenseurs des droits et fort des missions à eux confiées et des moyens d'actions dont ils disposent, qu'ils ont décidé de mener une réflexion sur cette thématique, afin d'apporter leur contribution à la recherche de solutions idoines aux problèmes sus-relevés.

S'adressant aux experts, elle a indiqué attendre beaucoup de leurs avis éclairés pour une meilleure compréhension de la thématique qui va les inspirer dans la formulation de propositions et recommandations.

Notant le partenariat constant avec la commission de l'UEMOA qui permet le fonctionnement de l'Association des Médiateurs, elle a remercié son Président, pour la constante disponibilité, l'écoute bienveillante et pour les ressources mises à la disposition de leur association.

Madame Fatimata SANOU/TOURE a terminé son propos en rendant un vibrant hommage à Maître Ali SIRFI, Président de l'AMP-UEMOA pour la qualité du travail abattu durant ses 4 années passées à la tête de l'association.

Dans son discours d'ouverture, **Maître Ali SIRFI MAIGA**, Médiateur de la République du Niger, Président de l'AMP-UEMOA, a tenu à rappeler que c'est à Ouagadougou en octobre 2008 que leur association a vu le jour. Il a ensuite exprimé sa gratitude et celle de l'ensemble de ses pairs à SEM le Premier Ministre, Chef de Gouvernement, Représentant le Président du Faso, pour avoir gratifié l'AMP-UEMOA de sa présence toute chose qui donne un éclat particulier aux présentes assises.

Revenant sur le chemin parcouru par l'association depuis sa création, il dira qu'elle a toujours bénéficié avec constance des orientations, conseils avisés et accompagnements multiformes de la présidence de la commission de l'UEMOA à qui il a exprimé sa gratitude et l'assurance de fructifier les précieux acquis engrangés.

Abordant les défis, le Président a relevé que le tableau qu'offre notre sous-région pourtant héritière de traditions et valeurs de combativité, tout comme de résilience, reflète aujourd'hui un visage trouble.

Parlant singulièrement du terrorisme sanguinaire, il a insisté sur le caractère transfrontalier du combat à mener tout en insistant sur le fait qu'il se nourrit des propres faiblesses domestiques qui ont pour noms :

- La mal gouvernance ;
- la pauvreté et l'injustice généralisée ;
- les conflits inter et intracommunautaires latents et restés en l'état ;
- l'analphabétisme et le défaut d'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

Afin de jouer leur partition, le Président a souligné que les Médiateurs de l'AMP-UEMOA ont bâti des instruments dont le cadre de référence harmonisé de l'institution du Médiateur de la République dans l'espace UEMOA. Ce cadre, a-t-il précisé, « comporte l'ensemble des standards internationaux admis et en vigueur, enrichi des règles propres à répondre à nos propres caractéristiques, défis et préoccupations ». C'est donc une source offerte à tout pays membre qui entreprendrait de consolider son institution de

médiation, ainsi que pour l'UEMOA pour renforcer cet organe en son sein et au sein de l'espace.

Il a terminé son propos en indiquant que l'AMP-UEMOA a entrepris de se moderniser en informatisant les procédures de traitement des dossiers de réclamation, projet pour lequel le Président de la Commission de l'Union apporte son soutien pour la conduite à bonne fin.

I. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le déroulement des travaux a été marqué d'une part, par la conférence thématique tenue le 07 juin 2022 dans la salle de conférence de Ouaga 2000 et d'autre part, par l'Assemblée générale ordinaire tenue le 08 juin dans la salle de conférence de l'hôtel Lancaster Ouaga 2000.

1. La conférence thématique

La journée du 07 juin 2022 a été consacrée à la conférence sur le thème : « ***Le Médiateur de la République à l'épreuve des défis majeurs de l'espace UEMOA*** ».

Les travaux de la conférence se sont déroulés à travers une conférence inaugurale sur le thème et un panel qui ont été animés par des experts, tous issus des pays membres de l'UEMOA.

1.1 La conférence inaugurale sur le thème

Modérée par le Professeur Abdoulaye SOMA, la conférence inaugurale qui portait sur le thème de la session a été animée par deux interventions. L'objectif était d'appréhender, face aux grands défis régionaux de l'heure, le rôle et la place des Médiateurs, à l'issue de présentations et échanges avec les participants.

La 1^{ère} intervention a été celle de **M. Mélégué Maurice TRAORE, Diplomate, Ancien Ambassadeur et ancien Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso.**

D'emblée, il a informé les participants que son intervention consistait plus à jeter les bases d'une discussion, plutôt que de livrer une communication classique. Pour lui, son intervention préliminaire servira de base de discussions qu'il espère enrichissantes.

Dans son intervention, il a rappelé la naissance du régionalisme Africain qui a connu la création de plusieurs organisations sous régionales dont le Conseil de l'Entente en Mai 1959, le Groupement Régional de l'Afrique de l'Ouest en 1962, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) en 1973, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975 et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 1994.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les deux dernières organisations évoluaient dans un contexte de rivalité, l'objectif des promoteurs de la CEDEAO étant qu'une seule organisation, à savoir cette dernière soit la seule à subsister en Afrique de l'Ouest. L'UEMOA devait donc disparaître en définitive.

De cette analyse, trois schémas étaient prévisibles :

- ✓ S'en tenir au statu quo avec la coexistence des 2 structures ;
- ✓ Supprimer comme prévu de l'UEMOA. Toutefois cela entraînerait des difficultés du fait de la bonne collaboration qui avait fini par s'installer entre les 2 Organisations ;
- ✓ Maintenir l'UEMOA comme structure spécialisée de la CEDEAO

Au fil du temps les 2 organisations ont pu taire leur rivalité pour aller vers une maturité et il devenait difficile de faire disparaître l'UEMOA temporellement.

Dans son appréhension de la géographie des crises et conflits régionaux, l'Afrique de l'Ouest était jusqu'à récemment, relativement considérée comme un havre de paix, sans conflits majeurs en dehors des perturbations causées par la guerre et les conflits Libérien et Sierra Leonais.

Toutefois, ces deux conflits ont très vite été relégués au 2nd plan dès la survenue de la question sécuritaire au nord Mali, consécutive à l'effondrement de la Libye suite à

l'intervention de l'Organisation pour le traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'une part et l'apparition, au Nigéria, de Boko Haram. La nature et le mode d'intervention des terroristes variaient mais on peut relever pour l'essentiel que des raisons religieuses, économiques et sociales ont été considérées comme étant à l'origine de ce fléau.

Son analyse indique que le terrorisme qui existait sous une forme marginale a fini par prendre de l'ampleur du fait de l'inertie des Etats. Jusque-là très présente au Burkina Faso, au Mali et au Niger, l'insécurité a eu des répercussions au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire pour ne pas dire tout le Golf de Guinée.

De ce fait, la lutte contre le terrorisme devrait s'inscrire dans la durée et reste un défi majeur pour toute la sous-région et les organisations sous régionales doivent donc s'organiser ; car aucun état seul n'est en mesure d'éradiquer ce fléau parce qu'il s'agit d'une lutte de longue haleine.

C'est la raison pour laquelle Monsieur TRAORE salue l'initiative de l'UEMOA qui a élaboré une politique « PAIX et SECURITE » qu'elle s'évertue à mettre en œuvre en collaboration avec la CEDEAO.

Relevant les limites des initiatives nationales et régionales, le conférencier a relevé que nos Etats dépendent beaucoup de l'aide extérieure et qu'ils ne disposent pas de véritable politique endogène. Aussi ils doivent mener une réflexion sur l'approfondissement et l'effectivité de l'intégration ; mutualiser les efforts ; repenser le concept de l'Etat pour construire un véritable Etat de droit ; lutter contre l'instabilité institutionnelle.

Aussi il s'est interrogé sur le rôle des Médiateurs, institutions tampons entre les populations et les gouvernants et jugulatrices de nombreuses crises dans la sous-région. A l'égard de ceux-ci et comme recommandation principale, Monsieur Mélégué TRAORE propose, en lieu et place du « Cadre des Médiateurs » une LOI-CADRE communautaire ou une LOI UNIFORME opposable à tous les Etats et insusceptible de modification par les parlements nationaux.

Approuvant cela, le modérateur a souligné que les Médiateurs, en leur qualité de faiseurs de paix, devraient avoir des attributions additives pour prendre en compte les nouveaux

paradigmes et obtenir un repositionnement de leurs Institutions compte tenu du nouveau contexte.

Le 2^{ème} conférencier, Monsieur CHEICK TIDIANE GADIO, Vice-Président de l'Assemblée nationale, Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal,

Dressant une cartographie actuelle du continent, Monsieur GADIO a dressé un état des maux dont souffre l'Afrique : terrorisme ; perte en vie humaine ; manque de moyens logistiques, de ressources financières ; manque de systèmes de renseignement ; souffrance des PDI ; effondrement des Institutions ; crises sanitaire et alimentaire, absence de leadership...

Grand panafricaniste connu des dirigeants et nombreux jeunes africains et de la diaspora, le conférencier a dénoncé la balkanisation de l'Afrique en micros Etats, depuis près de 5 siècles. Il n'a pas manqué de relever la porosité des frontières entre les pays de la région toutes choses qui accentuent le narco trafic, l'économie criminelle, la cyber criminalité, le blanchiment des capitaux, la corruption, le terrorisme d'inspiration religieuse avec une déstabilisation des économies nationales.

Pour lui, l'attaque de la Libye en 2011 par l'OTAN et les pays européens a affaibli et rendu encore l'Afrique de l'ouest et le Sahel vulnérables. Et malheureusement, face à la crise, la région se révèle désunie, meurtrie et fragile. Et le conférencier de s'interroger sur l'attitude à adopter dans un tel contexte.

A ses yeux les Africains doivent-ils jouer la carte de la résignation ? de l'indifférence ? Doivent-ils accepter de continuer à subir les affres de ce fléau face à des terroristes si intelligents, et stratèges qui estiment qu'ils doivent disposer maintenant d'une façade maritime, qui attaquent frontalement les pays les plus désorganisés et infiltrer ceux qui le sont moins, en douceur ?

En réponse et pour lui, l'Afrique doit se battre sur plusieurs fronts :

- ✓ contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté qui sont les armes les plus meurtrières par lesquelles les assaillants sont arrivés même à convaincre des africains ;
- ✓ contre l'absence de stratégies pour son développement et sa sécurité.

Or l'Afrique est riche insiste-il. En effet elle dispose du 1/3 des ressources mondiales avec une population extrêmement jeune qui pourrait constituer un moyen de développement important. Pour lui, tout ce potentiel constitue un levier puissant pour ne pas se résigner, mais au contraire, renaître par soi-même.

Selon M. GADIO, il est temps d'arrêter de blâmer la communauté Internationale pour se remettre soi-même en cause.

Le conférencier propose alors :

- de mutualiser les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour mettre en place une armée Africaine ;
- d'instaurer une diplomatie commune Africaine qui nous permettra de disposer d'au moins un siège à l'ONU et d'avoir plus voix au chapitre dans les instances internationales ;
- de créer un Etat continental ou fédéral.

Pour ce faire, une prise de conscience des dirigeants s'impose car l'intégration Africaine, socle de ce projet africain, doit être une conviction. Il a alors formulé des recommandations à l'endroit, à la fois, des Médiateurs et des gouvernants.

Vis-à-vis des Médiateurs, il appelle à une plus grande implication dans les actions d'anticipation des problèmes, plutôt que leur résolution. Pour lui, ils doivent jouer un rôle important dans la résolution des conflits. Ils peuvent par ailleurs contribuer à consolider la gouvernance et la cohésion en envisageant des activités telles que :

- les journées annuelles du Médiateur de la République ;
- la création de modèles de cliniques juridiques ;
- des forums de médiateurs ;

- des médiations sociales pour récupérer tous les jeunes en difficulté et construire des sociétés Post ethniques.

Les gouvernements quant à eux, doivent permettre aux médiateurs d'être leurs relais parce qu'ils en ont les capacités. Ils sont les meilleures jauges des situations, à ses yeux.

En conclusion, le conférencier a terminé son propos en soutenant que l'Afrique a tous les moyens de résoudre ses problèmes. Les problèmes et les solutions sont connus. Son seul handicap est celui du manque de LEADERSHIP fort, visionnaire et transformationnel. Terminant son intervention et décrivant le profil du leader nécessaire pour porter une Afrique à la hauteur de l'espérance des africains, il soutient : « Le leader doit être fort. Il doit servir et non se servir. Il doit créer la rupture et aller de l'avant ».

A la suite de ce 2^{ème} exposé de riches débats ont été menés et d'importantes contributions ont été faites par les participants.

1.2 Le panel

Le panel, modéré par Monsieur Demba KANDJI, Médiateur de la République du Sénégal, a connu trois communications.

Communication n°1 : Madame CISSE/OUATTARA Aminata :

« Crises sécuritaires, lutte contre l'extrémisme violent et cohésion sociale dans l'espace UEMOA »

La communication s'est focalisée sur trois points spécifiques :

- La présentation de la situation de l'insécurité sous-régionale ;
- Les causes et impacts de cette insécurité ;
- Les propositions de solutions.

Le communicateur, Mme OUATTARA Ramatou, Conseillère technique du Ministre de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale, a tout d'abord présenté l'état des lieux de la situation sécuritaire au Burkina Faso. A ce titre, elle a noté qu'à ses débuts, la

menace terroriste qui était une réalité au nord Mali, s'est, au fil des années propagée dans toute la région ouest-africaine. Elle a affirmé qu'à ce jour la quasi-totalité des pays de la sous-région est confrontée à cette menace se traduisant de plus en plus par des attaques et des exactions à l'encontre des populations.

S'agissant des causes de la montée en puissance de la menace terroriste, elle a noté essentiellement l'instabilité politique dans la sous-région, les faiblesses de nos Forces de Défense et de Sécurité, la porosité des frontières, les revendications identitaires et foncières, la lutte des intérêts entre les multinationales, l'injustice sociale, la faible implication des autres acteurs de la société dans les différentes politiques élaborées par les Gouvernants.

Selon le communicateur, ces différentes causes ont de façon progressive entraîné la perte de certaines valeurs telles que le respect mutuel, la justice, la confiance, l'espoir, la dignité humaine et la stabilité qui se sont par la suite muées en déception, frustration et fracture, haine et ras-le-bol ayant conduit tout droit vers l'extrémisme violent.

Cet extrémisme violent, à titre d'exemple a eu comme impact au Burkina Faso :

- plus 2500 incidents sécuritaires de tendance terroriste qui ont entraîné la mort de plus de 3700 civils et FDS ;
- 1.800.000 déplacés internes ;
- plus 1000 terroristes présumés détenus en prison ;
- la baisse de la couverture du territoire par les services sociaux de base ;
- le désespoir et le traumatisme des populations devant les difficultés de l'Etat à les protéger.

Au titre des initiatives développées pour contrer la menace terroriste, le communicateur a relevé quelques initiatives de lutte contre le terrorisme qui ont été développées par les Nations Unies, l'Union Africaine, la CEDEAO l'UEMOA le G5 Sahel et l'initiative d'Accra. Aussi, a-t-elle relevé que plusieurs pays se sont dotés de stratégies de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre le terrorisme.

Pour conclure son intervention, elle a interpellé les gouvernants de la sous-région à la tenue d'élections libres et transparentes, à des dialogues inclusifs et à la mise en place

d'un système judiciaire qui respecte la dignité et les droits de l'Homme, toute chose qui contribuera à lutter efficacement contre l'extrémisme violent.

Communication n°2 : Robert TIENDREBEOGO, Délégué à la Paix et la Sécurité de l'UEMOA

« Les dispositifs communautaires pour endiguer les crises éducatives, les conflits et les entraves à la libre circulation dans l'espace UEMOA »

Dans sa communication, Monsieur TIENDREBEOGO a pour l'essentiel décliné les mécanismes institutionnels mis en place au niveau de l'UEMOA pour endiguer la crise sécuritaire, les dysfonctionnements des systèmes éducatifs et les entraves à la libre circulation des personnes et des biens.

A ce titre, il a notifié :

- la mise en place d'un mécanisme de veille et d'alerte précoce en partenariat avec la CEDEAO ;
- la signature d'un accord cadre des actions à mener en 2018 qui a abouti en 2019 à la création d'un fond régional de sécurité à l'UEMOA ;
- l'élaboration d'un projet d'informatisation des mouvements au niveau des frontières pour lutter contre le terrorisme par l'interconnexion des postes tant au niveau des frontières qu'à l'interne.

Il a en outre ajouté que la commission de l'UEMOA, dans le cadre spécifiquement de la lutte contre le terrorisme, entretenait des partenariats avec la CEDEAO, l'Union Africaine et le G5 Sahel.

Communication n°3 : Lionel Joël BILGO : Ministre de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues nationales (BF)

« Crises et dysfonctionnement des systèmes éducatifs dans l'espace UEMOA »

Dans son intervention, Monsieur le Ministre a fait un état des lieux de la situation sécuritaire et de son impact sur le système éducatif burkinabé. Selon lui, plus de 589.000 enfants (élèves) sont impactés par la fermeture forcée des écoles sous la pression de la menace terroriste. Il a confié avoir touché du doigt la gravité de la situation tant pour les élèves, le personnel d'encadrement que pour les FDS dans les localités sous emprise terroriste.

Il a profité de la tribune qui lui a été offerte pour mener un plaidoyer auprès des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA pour une plus grande implication dans l'élan d'apaisement de la situation sécuritaire, dans les différents processus de dialogue et de négociation intercommunautaire en vue d'un retour de la paix et de la sécurité dans leurs pays respectifs.

A l'issue de ces trois communications, la majorité des interventions des participants a tourné autour du rôle des Médiateurs de la République dans la résolution des défis majeurs de l'espace UEMOA. Les participants ont dans l'ensemble salué le travail abattu par les Médiateurs et ont même recommandé que les Etats renforcent davantage les capacités des institutions de médiation afin de leur permettre d'être plus opérationnelles.

Quant aux Médiateurs, ils ont informé les participants de l'adoption par l'AMP-UEMOA du projet d'harmonisation des statuts et de l'engagement de l'UEMOA à le porter devant la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'union. Ils ont par ailleurs renouvelé leur disponibilité et leur engagement à œuvrer aux côtés des Gouvernants, des institutions sous régionales et des populations pour un retour de la paix et de la sécurité dans la sous-région ouest africaine.

2. L'Assemblée générale ordinaire

Cette instance suprême de l'Association élargie aux collaborateurs s'est tenue à huis clos le mercredi 08 juin dans la salle de conférence de l'hôtel Lancaster Ouaga 2000.

A l'entame de la session, Maître Ali Sirfi MAIGA, Médiateur de la République du Niger, Président de l'AMP-UEMOA a exprimé ses sincères remerciements et ses hommages à madame le Médiateur du Faso pour son remarquable engagement qui a permis aux délégations de l'AMP-UEMOA venues participer à la conférence et aux assises de la 6^e Assemblée Générale statutaire, de bénéficier d'un accueil extrêmement chaleureux et d'une hospitalité africaine exemplaire.

Il a salué et magnifié l'appui inestimable de **Son Excellence Monsieur Paul Henri Sandaogo DAMIBA**, Président de la Transition, Président du Faso, Chef de l'Etat, pour tous les honneurs et facilités accordés aux délégations des médiateurs dans le cadre de leur séjour au Burkina Faso.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- La présentation et l'adoption du projet d'ordre du jour et de la méthodologie ;
- La présentation des Médiateurs suivie de quelques mots sur la Conférence thématique ;
- L'Assemblée Générale proprement dite ;
- La cérémonie de clôture.

2.1- La présentation et l'adoption du projet d'ordre du jour et de la méthodologie

Après l'installation des participants et l'ouverture de la session par **Maître Ali Sirfi MAÏGA**, Président de l'AMP-UEMOA, la lecture des textes régissant l'Association a été faite pour valider le quorum avant l'exposé et l'adoption de l'ordre du jour.

Six (06) Médiateurs étaient présents et celui de la Côte d'Ivoire étaient dûment représenté par son Directeur de Cabinet, Monsieur Daouda TANON.

Après vérification du quorum, il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour, puis à l'examen respectif de chacun des points qui y étaient inscrits

2.2- La présentation des Médiateurs suivie de quelques mots sur la Conférence thématique

Madame Sanogo Aminata MALLÉ, Médiateur de la République du Mali a été présentée à ses pairs et aux collaborateurs par sa collègue Médiateur du Togo.

Magistrat de formation, **Madame Sanogo Aminata MALLÉ** a eu un brillant parcours judiciaire avant d'occuper plusieurs fonctions au sein du gouvernement malien et comme Juge à la Cour de Justice de la CEDEAO.

En retour, **Madame MALLÉ** a salué et remercié ses pairs ainsi que l'ensemble des collaborateurs avant d'exprimer sa gratitude à l'AMP-UEMOA pour l'invitation à participer à cette Assemblée Générale compte tenue des sanctions qui pèsent sur son pays. Elle a exposé brièvement la situation dans son pays, frappé par des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, sans même une notification officielle de la fermeture des frontières terrestres et aériennes de la part des institutions communautaires ; et insisté sur les énormes difficultés économiques et sociales auxquelles le Mali est confronté à la suite dédites sanctions et le désarroi de ses populations et, au-delà, des populations des pays voisins tel que le Sénégal.

Elle a enfin dénoncé la politisation de la Cour de Justice par la Cour communautaire, nuisant ainsi à la solidarité entre les peuples de l'espace et fait un plaidoyer fort pour une reconsidération desdites sanctions afin de permettre une circulation des personnes et des biens conformément à l'esprit des textes communautaires.

Prenant la parole à sa suite, le Président de l'AMP-UEMOA a proposé l'adoption d'une motion de soutien et l'organisation d'une mission d'appui au profit du Médiateur de la République du Mali, en plus de l'adoption d'une déclaration commune sur le Mali et le Burkina Faso.

Revenant sur la Conférence thématique, l'Assemblée Générale s'est félicitée de la pertinence et la clarté des communications qui ont été délivrées et de la qualité des échanges qui les ont suivies. Les Médiateurs ont également salué l'engagement de la Commission de l'UEMOA à renforcer son soutien à l'Association.

Face aux nombreuses préoccupations soulevées par les participants à la conférence, l'Assemblée Générale insiste sur l'urgence de leur prise en charge par l'AMP-UEMOA qui devrait être une force de propositions en direction de la CEDEAO.

Tous les médiateurs, prenant la parole ont apprécié l'organisation de la conférence thématique ainsi que la qualité des intervenants toutes choses qui ont permis de mieux appréhender les défis majeurs soulevés. Pour eux, il leur revenait, dans leurs missions nationale et communautaire de se positionner, de se déterminer pour répondre au mieux aux préoccupations et aux interpellations des populations y compris sur les questions électorales comme l'a indiqué en particulier le Médiateur de la République du Sénégal.

Pour sa part, le **Président Ali Sirfi MAÏGA** a annoncé la tenue prochaine d'un séminaire sur la sécurité à Niamey.

2.3- L'Assemblée Générale proprement dite

Elle a été marquée par :

- La présentation et l'adoption du rapport de la réunion du bureau élargi de l'AMP-UEMOA tenue les 1^{er} et 2 mars 2022 au Niamey (Niger) ;
- La présentation du rapport moral du président de l'AMP-UEMOA ;
- La présentation du rapport financier par le trésorier de l'AMP-UEMOA ;
- La présentation du rapport du commissaire aux comptes ;
- Le paraphe et à la signature des statuts, du règlement intérieur et du Cadre harmonisé des institutions de médiation de l'espace UEMOA ;
- L'élection du nouveau bureau.

a- Présentation et adoption du compte rendu de la réunion du bureau élargi de l'AMP-UEMOA tenue les 1^{ers} et 2 mars 2022 au Niamey (Niger)

Le Secrétaire permanent de l'AMP-UEMOA a procédé à la lecture du rapport de la réunion du bureau élargi de l'Association des Médiateurs des Pays membres de l'UEMOA, tenue à Niamey du 1^{er} au 2 mars 2022 et qui avait pour objectif d'examiner la situation de l'Association et de définir les nouvelles perspectives qui se présentent à elle. Ledit rapport a été approuvé.

b- Présentation et adoption du rapport moral du Président de l'AMP-UEMOA

Dans son rapport moral, Me Ali SIRFI MAÏGA, Président de l'AMP-UEMOA a fait une rétrospective de son mandat (2018 – 2022) qui en dépit de la Covid-19 a permis la réalisation de près de 90% du programme d'activités adopté lors de l'Assemblée générale extraordinaire de février 2019 à Lomé (Togo).

Au titre des quatorze activités planifiées, il s'agissait de :

- **L'Assemblée générale extraordinaire du 24 au 28 février 2019** qui a permis de réexaminer et adopter le programme d'activités 2018 -2020 de l'Association ; procéder à la relecture et l'adoption des Statuts et Règlement intérieur ; examiner le projet de « Charte » du Médiateur de la République dans l'espace UEMOA ; apprécier la question de l'ancrage statutaire de l'AMP-UEMOA.
- **Conférence internationale de l'Association des Médiateurs des Pays Membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA) du 28 juillet au 31 juillet 2019 sur le**

thème : « Médiation Institutionnelle et Migration » : quel rôle pour le Médiateur de l'Espace UEMOA ?

L'objectif de cette conférence était de promouvoir le respect par les Etats membres des droits des migrants dans l'espace l'UEMOA. Plus spécifiquement, elle a permis de faire la situation sur le respect des droits des migrants dans l'espace UEMOA ; de formuler des recommandations et bonnes pratiques adressées aux états membres de l'UEMOA ; d'envisager la mise en place de mécanismes par l'AMP-UEMOA visant à protéger davantage les migrants dans l'espace ; de cerner la problématique et les enjeux liés aux flux migratoires et de ses perspectives dans l'espace sous régional ainsi que de mener un plaidoyer pour l'effectivité des politiques et règles communautaires applicables par les Etats membres en matière migratoire.

- **Atelier sur la problématique de l'application des directives et actes de l'UEMOA, 30 septembre au 02 octobre 2019.**

Cet atelier fut planifié pour permettre à l'AMP-UEMOA de prendre la pleine mesure de la nécessité de renforcer la capacité de ses membres et de leurs collaborateurs de renforcer leurs capacités en matière de règles communautaires, en vue d'un traitement efficace des saisines relatives à l'application des textes de l'UEMOA.

- **Projet sur l'harmonisation des systèmes informatiques de traitement des réclamations des institutions de médiations des pays membres de l'AMP-UEMOA**

A travers ce projet, il s'agissait de mettre en place une plateforme informatique harmonisée de traitement et de suivi des réclamations au sein des institutions de médiation des pays membres de l'AMP-UEMOA en vue d'une modernisation et d'une amélioration sensible de la qualité et de la diligence des services des Médiateurs.

Plusieurs étapes ont jalonné son élaboration.

Il s'agit dans un premier temps, de l'atelier sous régional d'échanges sur les systèmes informatiques existant de chaque Etat membre qui s'est déroulé à **Cotonou du 04 au 08 novembre 2019** qui a permis de faire une analyse des systèmes informatiques utilisés

dans les institutions respectives pour le traitement des réclamations d'une part et de formuler des recommandations en perspective d'un plan d'actions.

Ensuite, une deuxième réunion des experts sur la thématique du **17 au 19 février 2020, à Abidjan**, en Côte d'Ivoire a été organisée suivie d'un groupe de travail dans le même pays du **21 au 24 octobre 2021**, pour élaborer un plan d'actions et de financement, comme le souhaitait la Commission de l'UEMOA.

Finalement un dernier atelier tenu en **novembre 2021 à Niamey**, au Niger a validé ce projet que les Médiateurs ont adopté lors de la réunion du Bureau élargi des 1^{er} et 02 mars 2022.

Le Projet sur l'HARMONISATION DES SYSTEMES INFORMATIQUES DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS DES INSTITUTIONS DE MEDIATIONS DES PAYS MEMBRES DE L'AMP-UEMOA, budgétisé et assorti d'un plan d'action été remis par le Président et la Secrétaire générale de l'AMP-UEMOA, le 6 Mai 2022 au Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, qui l'a apprécié positivement et promis d'y donner une bonne suite.

- **Réunion du Bureau élargi**

La réunion du bureau élargi de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA) des 1^{er} et 02 mars 2022, tenue à Niamey au Niger, a permis de faire connaissance avec les nouveaux Médiateurs membres de l'AMP-UEMOA depuis la 5^e assemblée générale d'octobre 2018 ; de s'imprégner des travaux d'élaboration de la plate-forme unique harmonisée de traitement des réclamations des Institutions de médiation des pays membres de l'AMP-UEMOA; de valider les travaux du projet de Cadre de référence Harmonisé du Statut et des règles d'organisation et de Fonctionnement de l'Institution du Médiateur de la République dans l'espace UEMOA et statuer sur la perspective à lui réserver, mais aussi d'élaborer les grandes lignes de la présente Assemblée générale ordinaire.

AUTRES ACTIVITES

En vue de contribuer au rétablissement en Guinée-Bissau de l'Institution du Médiateur, le « Provedor Justica » qui n'y est plus fonctionnel, le Président de l'AMP-UEMOA, mandaté, avec le Médiateur de la République du Sénégal, par l'Assemblée Générale de Lomé du 28 février pour rencontrer les autorités de Guinée-Bissau (Président, Premier Ministre) a adressé, le 07 octobre 2019, un courrier relatif à une visite de courtoisie et de travail à la fois au Président de la République et au Premier Ministre de Guinée Bissau, afin « d'examiner tous les aspects liés à la participation » de ce pays frère aux activités de l'Association.

Au titre des autres activités, il y a eu la Déclaration des Médiateurs de l'AMP-UEMOA sur le Covid-19 du 16 juin 2020 dont l'objectif est, pour les Institutions de médiations, d'être mobilisés auprès des autorités étatiques et aux côtés des populations. Il s'agissait de contribuer à la lutte contre la pandémie, par la sensibilisation, des actions d'assistance, des conseils étatiques aux publics, mais aussi par des appels au respect des décisions étatiques prises dans le cadre de cette lutte.

PARTENARIATS

Relations avec la Commission de l'UEMOA

Les relations avec la Commission de l'UEMOA depuis la création de l'AMP-UEMOA sont constantes profondes et dynamiques, l'Association a régulièrement été l'objet de sollicitude constante et d'attention soutenue par tous les Présidents successifs de la Commission. Aux termes du rapport moral en marge des séances de travail successives l'AMP-UEMOA s'efforce de poursuivre ce partenariat pour une intégration régionale plus aboutie.

Autres partenariats

En vue du financement de son agenda, l'AMP-UEMOA, a entrepris d'initier et de développer des partenariats techniques/financiers avec d'autres institutions dont les objectifs sont partagés avec les siens. Il s'agissait de proposer des actions communes

et/ou d'explorer de nouvelles perspectives de médiation institutionnelle. A ce titre, des correspondances ont été adressées à la Coopération Danoise, au Médiateur du Royaume du Maroc, au responsable du Projet Démos, à l'Organisation de la Conférence Islamique,) l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, à l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains ; à l'Institut International de l'Ombudsman ainsi qu'au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'AMP-UEMOA.

Globalement, ces partenariats sont à relancer car n'ayant malheureusement pas pu être mis en œuvre du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 .

STATUT DE L'AMP-UEMOA A CE JOUR

L'AMP-UEMOA est à ce jour régie par la loi n°2015-064/CNT du 15 décembre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso. Pour bénéficier de l'accord de siège ou être considérée comme organe de l'UEMOA, le rapport recommande de passer de la reconnaissance de l'utilité publique communautaire, considérée comme une étape transitoire du processus, à la mise en place d'un organe communautaire tel qu'envisagé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA. C'est ainsi que l'Association sera en situation et en capacité de contribuer effectivement et efficacement au sein de la Communauté, à la bonne gouvernance, à l'approfondissement de l'Etat de droit, la prévention des conflits et des crises et plus généralement la préoccupation tenant à l'entretien d'une paix durable qui occupe une place de choix dans l'ordre des priorités de la Commission de l'Union en sus d'une application effective des normes de droit communautaire.

Terminant son rapport, le Président s'est incliné à et saluer la mémoire de tous disparus, responsables ou collaborateurs des Institutions de Médiation.

L'Assemblée Générale a adopté le rapport moral du Président sortant avec acclamation.

c- Présentation et adoption du rapport financier par le trésorier de l'AMP-UEMOA

Ensuite, ce fut au tour du Secrétaire Permanent de l'Association, au nom du Trésorier de l'AMP-UEMOA de présenter le rapport financier de l'association qui a été également adopté à l'unanimité. Le rapport indique qu'à la date du 31 mai 2022, le Compte Association des Médiateurs était créditeur de quatre-vingt-dix millions six cent vingt-deux mille neuf cent un (98 622 901). A ce montant serait déduit les coûts relatifs à la visite du Président de l'AMP-UEMOA pour la remise du projet sur l'harmonisation des systèmes informatiques de gestion des réclamations et les charges relatives à l'organisation de la 6^e Assemblée générale ordinaire.

Au titre des cotisations :

- Le Niger est redevable de 500 000 F CFA pour l'année 2019 et de 1 500 000 F CFA au titre de l'année 2020 ;
- Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont redevables de leurs cotisations respectives de l'année 2021 ;
- Aucun pays ne s'était acquitté de ses cotisations 2022

À cette étape, **Monsieur Daouda TANON**, Directeur de Cabinet du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire empêché, Trésorier a souligné les conditions difficiles dans lesquelles le bureau sortant a travaillé à cause de la pandémie de Covid-19 avant de proposer la tenue, à l'avenir, des réunions de bureau au mois d'octobre ou de novembre pour une gestion financière plus efficiente.

Il a aussi fait remarquer que les charges du Secrétariat permanent sont supérieures à la totalité des cotisations des Pays membres. Pour y faire face, l'Assemblée a décidé de faire passer la cotisation des membres à deux (02) millions contre un millions cinq cent mille francs CFA précédemment.

d- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes

Madame Awa Nana AMADOU ABOUDOU DABOYA, Médiateur de la République du Togo, Commissaire aux comptes de l'Association a jugé conforme le bilan financier uniquement pour la période comprise entre la 16 novembre 2018 et le 31 décembre 2021 ; n'ayant pas reçu les justificatifs de l'ensemble de l'exercice, notamment le point financier de la dernière réunion du bureau tenue en mars 2022. Sous cette réserve, elle a donné quitus pour la gestion du trésorier couvrant la période 2018-2022.

e- le paraphe et signature des Statuts, du Règlement intérieur ;

Pour se conformer à la législation burkinabè régissant les associations d'une part et tenant compte des nouvelles résolutions prises par l'Association d'autre part, l'assemblée a procédé aux aménagements nécessaires suivis des paraphes et signatures des statuts et règlement intérieur.

f- Élection du nouveau bureau

Le bureau ayant conduit les affaires de l'AMP-UEMOA depuis les quatre dernières années étant à termes, le renouvellement de cet organe central de l'Association était inscrit à l'agenda de l'assemblée générale. Le quorum étant atteint, le Président de séance a demandé la lecture des dispositions relatives à l'élection d'un nouveau bureau.

Pour y procéder le Secrétaire Permanent a donné lecture des articles 14.3 des Statuts d'une part et des articles 8.1 relatif à la composition et 8.2 sur le fonctionnement d'autre part. Il a aussi rappelé l'article 13 du règlement intérieur de l'AMP-UEMOA relatif aux modalités d'attributions des postes du bureau qui dispose que : « la Présidence de l'Association est assurée de façon tournante par ordre alphabétique des pays ».

Le tour étant venu au Togo d'assurer la Présidence, le Médiateur de la République Togolaise et celle-ci y consentant, a été désignée à l'unanimité pour deux (2) ans renouvelables. Les autres membres du bureau ont également été élus à l'unanimité.

En définitive, le bureau issu de la 6^e Assemblée générale est constitué ainsi qu'il suit :

- Président : **Madame AMADOU ABOUDOU NANA Awa**, Médiateur de la République Togolaise ;
- Vice-Président : **Monsieur ADAMA TOUNGARA**, Médiateur de la République de Côte d'Ivoire ;
- Trésorier : **Monsieur Demba KANDJI**, Médiateur de la République du Sénégal
- Secrétaire Générale : **Madame Fatimata SANOU/TOURE**, Médiateur de la République du Faso ;
- Commissaire aux Comptes : **Monsieur Noudokpo Pascal Esnos ESSOU**, Médiateur de la République du Bénin.

A l'issue de l'élection, les cachets « Président » et « Trésorier général » de l'Association, ont été remis aux nouveaux élus.

III- DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture intervenue le 08 juin à 15h30 à l'hôtel Lancaster Ouaga 2000 a été ponctuée par la lecture du rapport général, les motions de remerciements et de recommandations, le discours de Madame le Médiateur du Faso et le discours de clôture de la nouvelle Présidente élue de l'AMP-UEMOA.

Dans son intervention de clôture, Madame le Médiateur du Faso a adressé ses vives félicitations au nouveau bureau élu et particulièrement à la Présidente élue, le Médiateur de la République Togolaise ; pour faire échos à l'appréciation de ses pairs, elle a dressé un bilan satisfaisant tant de la Conférence thématique que de l'Assemblée générale toutes choses qui sonnent comme un nouvel élan, un nouveau souffle de vie pour l'Association avec la perspective des nouveaux chantiers qui s'ouvrent.

Aussi, a-t-elle réitéré toute sa reconnaissance aux plus hautes autorités burkinabè, en particulier Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat pour toutes les facilités permettant l'organisation et en particulier son patronage de l'activité. Dans cet

ordre d'idée, elle a remercié le Président de la Commission de l'UEMOA pour le partenariat constant et notamment le parrainage et la subvention accordée pour la bonne tenue de l'Assemblée générale

Pour terminer, Madame le Médiateur du Faso a exhorté ses collègues à veiller à la transmission des recommandations et actes issus de Ouagadougou ainsi d'ailleurs que les précédentes aux acteurs concernés et que l'AMP-UEMOA veille à leur mise en œuvre et évaluation régulières.

Dans son allocution de clôture, la nouvelle Présidente élue, le Médiateur de la République Togolaise, **Madame AMADOU ABOUDOU NANA Awa** a, à son tour, remercié le Président du Faso pour le soutien tout le long de l'organisation et la tenue de l'AG d'une part et Me Ali Sirfi MAÏGA, Médiateur de la République du Niger et Président sortant de l'AMP-UEMOA pour son implication personnelle, sa constance disponibilité à servir l'Association, ainsi que l'ensemble du bureau sortant d'autre part. Elle n'a pas manqué non plus d'adresser sa gratitude au collège des médiateurs pour la confiance placée en elle pour la destinée de l'AMP-UEMOA.

Elle a par ailleurs félicité le Médiateur du Faso pour l'organisation réussie de la rencontre des médiateurs

Situant le contexte du début de son mandat, caractérisé par des défis divers et multiformes, elle note la nécessité d'une plus grande implication des Médiateurs. Pour elle, pour y arriver, il faut bâtir un plan stratégique qui prend en compte la vision commune de l'AMP-UEMOA et qui saisisse les actions concrètes, crédibles et durables pouvant être un levier d'actions de l'UEMOA, qui attend de l'Association, une contribution pour l'application effective des normes et directives de l'Union d'une part et l'avènement d'une paix durable et régionale part.

Terminant, elle a appelé au soutien nécessaire de tous ses pairs pour l'exercice de son mandat sur la période 2022-2024.

IV- DES AUDIENCES AVEC LES AUTORITES BURKINABE

En marge de la 6^{ème} Assemblée générale, les Médiateurs des pays membres de l'UEMOA ont été reçus en audience le jeudi 09 juin 2022, respectivement par leurs Excellences le Président de l'Assemblée Législative de la Transition (ALT), le Premier Ministre et le Président de la Transition, Président du Faso, Chef de l'Etat.

La délégation conduite par le Médiateur du Faso, Secrétaire générale de l'AMP-UEMOA qui a rendu du déroulement et des conclusions des travaux et procédé à la présentation des Médiateurs ainsi que du nouveau bureau issu de l'assemblée générale.

L'ensemble de ces hautes autorités ont apprécié la démarche des Médiateurs et félicité leur initiative de se retrouver pour réfléchir aux problématiques majeures qui structurent l'espace ouest africain. Chacun, en ce qui le concerne a manifesté sa disponibilité à accompagner les différents responsables des institutions de médiation ainsi que leur Association.

Le Président ALT, Monsieur Aboubacar TOGUYENI, a, à son tour, présenté le parlement, la démarche de sa mise en place, sa composition ainsi que son fonctionnement.

Pour lui, malgré que les Médiateurs soient eux-mêmes confrontés aux défis de leurs missions, ils ont toute leur place dans nos Etats modernes en ce qu'ils œuvrent au vivre ensemble, à la cohésion sociale comme jadis l'arbre à palabre.

S'agissant du Premier Ministre, Monsieur Albert OUEDRAOGO, il a adressé de vives félicitations pour les déclarations, résolutions et recommandations prises par les Médiateurs. Il s'est touché par le fait que, malgré un contexte sécuritaire difficile, les médiateurs ont bien voulu tenir leurs assises à Ouagadougou. A ses yeux, ils ont fait la preuve que la Burkina Faso est fréquentable.

Le Premier Ministre a relaté une expérience professionnelle, le Projet d'appui à la modernisation de l'administration publique, conduite par la Banque mondiale, qui lui a permis d'appréhender le rôle des médiateurs, assurant par la même occasion celui du Burkina Faso de tout son soutien. Pour lui, les Médiateurs sont les espoirs des citoyens comme alternative aux décisions judiciaires que les justiciables ne comprennent pas ; il

considère que ce sont des institutions qui ont leur place, ayant gagné en légitimité. Il ne saurait alors être question de leur suppression.

En définitive, il les a encouragés à persévérer dans leur fonction et la synergie d'action à travers l'Association.

Le Président du Faso considère qu'au-delà de la modernité, les Médiateurs de la République tirent leur essence et leur légitimité de ce qu'étaient l'arbre à palabre africaine.

Ayant fait une analyse sociopolitique, sécuritaire de la sous-région, les Médiateurs devraient davantage jouer de rôles. C'est ainsi qu'il sera possible de venir à bout et d'endiguer les crises et les conflits.

Il leur a donné alors l'assurance de plaider leur cause et de les accompagner autant que faire se peut.

Fait à Ouagadougou, 12 juillet 2022

Le Rapporteur Général

Dr TIEGNAN Moumini
Secrétaire Permanent de l'AMP-UEMOA